



Leg Up Programme un, deux, trois, hop!

Formulaire de demande 2024 – DATE LIMITE : le 1^{er} avril 2024!

Nom du candidat ou de la candidate : _____

Date de naissance : _____ (doit avoir entre 8 et 18 ans le 1^{er} mai 2024)

Nom des parents/tuteurs : _____

Adresse résidentielle :

Numéro de téléphone : _____ Portable (cell) : _____

Adresse courriel d'un parent ou tuteur/tutrice : _____

Si votre enfant a une condition médicale, prière de l'indiquer :

Est-ce que votre enfant a des défis d'apprentissage?

Est-ce qu'il y a d'autre chose que l'entraîneur ou l'entraîneuse devrait savoir au sujet de votre enfant?

Notez bien : Le Programme un, deux, trois, hop! n'est pas un programme de thérapie équestre, toutefois, nous sommes un programme inclusif, et travaillerons avec toutes les familles dans l'objectif d'inclure les demandes pour les enfants à besoins spéciaux. Cependant, selon les besoins de chaque enfant, le programme (nombre et contenu des leçons) peut varier.

Déclaration financière des parents

Notez bien : Les parents sont responsables de transporter les enfants aux leçons chaque semaine (le jour et l'heure des leçons est à négocier directement avec l'entraîneur ou l'entraîneuse). Les écuries qui participent au programme sont situées à l'extérieur des limites de la ville de Fredericton, par exemple à Royal Road, Geary, Hanwell, Burtts Corner, Cambridge-Narrows, Charters Settlement, etc.

En soumettant cette demande, vous vous engagez à transporter votre enfant aux leçons chaque semaine au cours de l'été. Si votre enfant sera absent pendant une partie de l'été, il ou elle n'est pas un candidat idéal pour le programme.

Afin d'aider les parents ou tuteurs avec le coût du transport aux écuries, nous vous fournirons un remboursement de .50\$ le kilomètre. Pour être admissible à ce remboursement, les parents doivent soumettre les rapports mensuels au Leg Up programme un, deux, trois!

Pourquoi pensez-vous que votre enfant bénéficierait de leçons d'équitation?

DÉCLARATION DU REVENU:

Je, (nom) _____, comprends que ce programme offer des leçons d'équitation à des jeunes défavorisés et je confirme que mon revenu total familial se situe sous le seuil du revenu à la page précédente. Je comprends qu'on peut me demander de fournir une preuve de mon revenue familial afin de confirmer mon admissibilité.

Mon revenu total familial avant les impôts en 2023 était : _____ et il y a _____ membres dans ma famille qui vivent sous un même toit.

Signature: _____

Lien au candidat ou à la candidate (ex : père, mère, etc.) :

Quelles familles sont admissibles pour le Leg Up Programme un, deux, trois, hop! et quel est le revenu familial minimum pour se qualifier?

Nous sommes un organisme caritatif reconnu par l'Agence du Revenu du Canada. Ainsi, notre programme est réservé pour les familles qui n'ont pas les moyens financiers de payer des leçons d'équitation. Nous reconnaissons que le coût de vie est très élevé et que des circonstances spécifiques peuvent augmenter le fardeau financier de certaines familles alors le revenu affiché ci-dessous est fourni à titre de guide, mais il se peut que votre famille soit admissible même si votre revenu familial se situe au-dessus du revenu dans le tableau suivant. Si vous n'êtes pas certains si votre famille est admissible, vous pouvez nous écrire à legupprogramme@gmail.com.

Les revenus familiaux ci-dessous se basent sur une étude récente sur le revenu de subsistance au Nouveau-Brunswick en 2023. Vous pouvez consulter l'étude ici : <https://sjhdc.ca/living-wage/#:~:text=In%202023%2C%20Fredericton's%20Living%20Wage,%2422.75%20and%20Bathurst's%20is%20%2421.65>.

Si votre revenu total familial avant les impôts se situe sous le seuil du revenu de base ci-dessous, votre famille est admissible pour le Leg Up Programme un, deux, trois, hop! De plus, si votre revenu familial se situe au-dessus du revenu familial ci-dessous, mais votre famille a des circonstances particulières qui entraînent un fardeau financier additionnel, nous vous invitons à partager ces détails dans l'espace commentaire sous le tableau.

Unité familial	Revenu de subsistance
4	\$83,869.06

Commentaires :

Lettre de recommandation

Si vous faites une demande pour la première fois: Vous pouvez soumettre une lettre de recommandation, mais ce n'est pas obligatoire. Cette lettre peut provenir d'un leader Communautaire tel qu'un enseignant ou une enseignante, un leader religieux, association communautaire ou autre. La lettre ne peut pas provenir d'un entraîneur ou d'une entraîneuse d'équitation.

Si votre enfant a déjà participé au programme: Il est obligatoire pour les jeunes qui ont déjà participé au programme de soumettre une lettre de recommandation de la part de l'entraîneuse qui leur a enseigné en 2023. Cette lettre devrait être envoyée directement à legupprogramme@gmail.com ou par la poste à Leg Up Programme un, deux, trois, hop! 307 route 617, Burtts Corner, NB, E6L 2S3.

ASSUREZ-VOUS DE N'AVOIR RIEN OUBLIÉ!

Documents à inclure:

Pour les jeunes n'ayant jamais participé au programme :

- Formulaire de mise en candidature
- Lettre du participant ou de la participante
- Lettre d'appui d'un parent et déclaration signée du revenu familial

Pour les jeunes ayant déjà participé au programme :

- Formulaire de mise en candidature
- Lettre du participant ou de la participante
- Lettre d'appui d'un parent et déclaration signée du revenu familial
- Lettre de recommandation de l'entraîneuse de l'an dernier à expédier directement au Leg Up Programme un, deux, trois, hop! (legupprogramme@gmail.com)